

Experte/expert en réadaptation de personnes malvoyantes et aveugles

Table de matières

| 1. | Introduction | 1 |
|--------|--|---|
| 2. | Formation professionnelle | 2 |
| A Spé | cialisation Basse vision BV | 2 |
| B Spé | ialisation Orientation et mobilité OM | 3 |
| C Spéd | cialisation Activités de la vie journalière AVJ | 3 |
| 3. | Déroulement | 4 |
| 4. | Stages | 4 |
| 5. | Groupe cible / Conditions d'admission | 5 |
| 6. | Reconnaissance de prestations d'apprentissage équivalentes | 5 |
| 7. | Diplôme | 5 |
| 8. | Direction | 5 |
| 9. | Vue d'ensemble des modules et des cours | 6 |
| 10. | Organisation, inscriptions et renseignements | 7 |

1. Introduction

La formation est composée d'un tronc commun consacré aux connaissances de base dans le domaine du handicap visuel et d'une spécialisation dans l'une des trois orientations de la réadaptation (basse vision, orientation et mobilité, activités de la vie journalière).

Elle répond ainsi au plus près aux besoins des professionnels ainsi que de leurs employeurs. La reconnaissance des diplômes par le Secrétariat d'Etat à la formation, à la recherche et à l'innovation SEFRI ancre la profession d'experte/expert en réadaptation de personnes malvoyantes et aveugles dans le système de la formation professionnelle suisse.

2. Formation professionnelle

Domaine d'activité

Les experts en réadaptation de personnes malvoyantes et aveugles ont pour objectif de permettre aux personnes malvoyantes, aveugles ou malentendantes-malvoyantes, avec ou sans polyhandicap (ci-après désignées par le terme « clients »), de vivre avec le plus d'indépendance possible. Ils travaillent dans les trois orientations que sont la basse vision, les activités de la vie journalière et l'orientation et la mobilité.

Ces trois orientations ont en commun le conseil et le soutien des personnes présentant une déficience visuelle dans différentes situations de la vie. Sur la base d'une évaluation par des professionnels spécialisés, les besoins en moyens auxiliaires et en formation, ainsi que les adaptations nécessaires de l'environnement, sont déterminés conjointement avec les clients.

La collaboration interdisciplinaire avec des spécialistes des domaines de la médecine et des soins, de la pédagogie et des affaires sociales ainsi qu'avec l'administration et les autorités constitue une tâche commune aux trois orientations.

A Spécialisation Basse vision BV Basse vision (BV)

Dans l'orientation Basse vision, les experts en réadaptation aident les personnes malvoyantes de tout âge à exploiter de façon optimale leur potentiel visuel. Ils évaluent celui-ci, ainsi que les gênes visuelles, ils planifient et réalisent un programme d'entraînement, ils forment la personne concernée à l'utilisation de moyens auxiliaires, dont les moyens optiques.

Ils stimulent et font prendre conscience des fonctionnalités de la perception visuelle et mettent en place des mesures permettant de l'utiliser au mieux. Ils planifient un programme d'entraînement sur la base de rapports médicaux et de leurs propres évaluations. Ils sélectionnent des moyens optiques et d'autres moyens auxiliaires adaptés à la personne malvoyante. Leur tâche principale consiste à mener des entraînements ciblés, sur le lieu d'activités du client (p. ex. au domicile, dans des institutions, des crèches, à l'école, sur le lieu de travail), de sorte que les clients puissent utiliser les différents moyens auxiliaires de manière optimale et soient en mesure d'agir avec le plus d'indépendance possible.

Outre les exercices d'entraînements, les experts en réadaptation proposent des exercices de stimulation visuelle. Ils accompagnent généralement les personnes malvoyantes sur le long terme de manière holistique.

B Spécialisation Orientation et mobilité OM Orientation et mobilité (OM)

Dans l'orientation Orientation et mobilité, les experts en réadaptation proposent aux personnes malvoyantes et aveugles des techniques et des stratégies qui leur permettent de se déplacer en toute sécurité et de la manière la plus indépendante possible. Dans le cadre de ces apprentissages, des moyens auxiliaires, ainsi que la manière de les utiliser, sont testés, entraînés et consolidés. Les clients sont encouragés à utiliser de manière optimale leurs différentes modalités sensorielles.

L'entraînement a lieu au cours de séances individuelles et tient compte des capacités physiques et psychiques du client. L'enseignement prend en compte les capacités visuelles du client et est modulé en fonction de ses besoins, de ses expériences et de ses aptitudes. L'entraînement OM peut être proposé aux personnes de tout âge, qu'il s'agisse de personnes malvoyantes, aveugles ou malentendantes-malvoyantes, en situation de polyhandicap ou non.

Après l'élaboration conjointe d'un programme, des stratégies et techniques sont enseignées afin que le client soit à même de se déplacer en toute sécurité et de la manière la plus indépendante possible. Les différentes modalités sensorielles présentes ainsi que les capacités d'orientation sont stimulées et entraînées. Les clients sont conseillés quant au choix et à l'utilisation de moyens auxiliaires spécifiques.

C Spécialisation Activités de la vie journalière AVJ Activités de la vie journalière (AVJ)

Dans l'orientation Activités de la vie journalière, les experts en réadaptation conseillent et soutiennent des personnes malvoyantes et aveugles dans la maîtrise de la vie quotidienne. Les demandes concernent les aspects les plus divers relatifs aux compétences requises pour réaliser les activités de la vie journalière. Dans le cadre d'un enseignement individualisé, des méthodes et stratégies adaptées sont développées et des moyens auxiliaires appropriés sont proposés et expérimentés.

L'enseignement est axé sur les souhaits et expériences des personnes concernées et s'appuie sur leurs compétences et connaissances préalables. Selon les contenus, les séances ont lieu sur le lieu d'activités du client (p. ex. au domicile, dans des institutions, des crèches, à l'école, sur le lieu de travail) ou au centre de consultation. Les principaux domaines d'intervention portent sur la communication, les soins personnels et les tâches domestiques.

L'attention est également portée sur l'enseignement d'un large éventail de compétences en matière de communication, sur l'utilisation de moyens auxiliaires et de communication électroniques, sur l'aménagement adéquat de la place de travail, ainsi que sur la sélection et les essais d'autres moyens auxiliaires.

3. Déroulement

La formation d'expert en réadaptation est organisée sous forme modulaire et elle se déroule en cours d'emploi. Elle comporte deux parties : un tronc commun et une spécialisation (basse vision, orientation et mobilité ou AVJ). Les modules de base communs sont obligatoires pour les trois orientations. Ils apportent des connaissances et compétences interdisciplinaires et assurent une base commune optimale. Les modules de spécialisation mènent à des compétences spécifiques propres à l'une ou l'autre des options choisies. La durée du cursus de formation (cours et travail personnel) varie selon l'option choisie.

Module de base

Cours 25 jours*

Module de base complémentaire

Cours 3 jours*

Module "Formation d'autres professionnels et de l'entourage des clients"

5 jours (y compris l'examen de module)*

A Spécialisation Basse vision BV

Cours 37 jours (y compris les conseils en matière d'éclairage); exclus jours pour les examens de modules* – stages pratiques 80* heures – stage d'observation 20 heures – travail de diplôme environ 15 jours

B Spécialisation Orientation et mobilité O+M

Cours 62 jours, exclus cours d'introduction "Architecture sans obstacle" (2 jours); exclus jours pour les examens de modules* – stages pratiques 80* heures – stage d'observation 20 heures – travail de diplôme environ 15 jours

C Spécialisation Activités de la vie journalière AVJ

Cours 50 jours* – stages pratiques 80* heures – stage d'observation 20 heures – travail de diplôme environ 15 jours

4. Stages

Les stages sont partie intégrante de la formation. Il y a des stages d'observation et des stages pratiques.

Le stage pratique permet aux participants de mettre en pratique les connaissances théoriques acquises au cours.

La moitié des heures se fait sous supervision, l'autre moitié seul. Les heures de stage effectuées sans supervision font également l'objet de discussion avec le praticien formateur et sont documentées. Le praticien formateur responsable doit être accrédité ou suivre une formation pour formateurs pratiques; les autres praticiens formateurs doivent avoir une formation d'experte en réadaptation de personnes malvoyantes ou aveugles dans l'orientation enseigné ou une formation équivalente et une expérience professionnelle pertinente dans l'orientation enseigné d'au moins trois ans.

^{*} sous réserve de modifications

5. Groupe cible / Conditions d'admission

La formation s'adresse aux personnes avec les condition suivantes:

- Etre titulaires d'un brevet, d'un diplôme de formation professionnelle supérieure ou d'un diplôme d'une haute école, dans les domaines de la pédagogie, de la santé ou du social*
- Dans certains cas et en respectant des conditions bien précises (qualifications complémentaires, par exemple dans le domaine pédagogique), d'autres groupes professionnels peuvent être admis
- Etre engagé dans le domaine de la malvoyance
- résistance physique et psychique

6. Reconnaissance de prestations d'apprentissage équivalentes

La commission d'assurance qualité (commission AQ) peut reconnaître des équivalences de prestations d'apprentissage pour la formation d'expert en réadaptation de personnes malvoyantes et aveugles.

Quiconque peut prouver qu'il a acquis les compétences ou les objectifs d'apprentissage décrits dans les modules peut le documenter à l'adresse de la commission AQ. Pour que cette dernière, en tant qu'organe compétent, puisse se prononcer sur la reconnaissance, une demande écrite et motivée doit lui parvenir à temps avec les indications suivantes :

- description des modules, des compétences ou des objectifs d'apprentissage pour lesquels une équivalence est requise
- manière dont les compétences ou les objectifs d'apprentissage alternatifs ou équivalents ont été acquis (école, apprentissage, etc.)
- év. organisateur, attestation scolaire ou de cours, diplômes, certificats, etc.
- év. plan d'étude ou tableau détaillé des branches enseignées
- date, durée d'acquisition de compétences ou d'objectifs d'apprentissage
- év. références/prestations de transfert

La procédure de reconnaissance est payante.

7. Diplôme

Chaque module donne lieu à une évaluation sous forme d'examen ou de travail à effectuer. Un stage pratique fait partie intégrante de la formation; sa durée varie selon la spécialisation choisie. Pour obtenir le diplôme de Expert en réadaptation de personnes malvoyantes et aveugles, les participants doivent réussir l'examen professionnel supérieur. Ce diplôme est reconnu au niveau fédéral par le Secrétariat d'Etat à la formation, à la recherche et à l'innovation (SEFRI). Pour des détails regardez le règlement d'examen. Les coutes pour l'examen professionnel supérieur ne sont pas compris dans les frais de formation.

8. Direction

La formation est placée sous la responsabilité du domaine Formation et recherche de l'UCBA.

^{*} sous réserve de modifications

9. Vue d'ensemble des modules et des cours

Module de base – Connaissances de base interdisciplinaires

Vue d'ensemble des cours de base

| 1.1 | Introduction au domaine des déficiences visuelles | 1.2 | Les bases médicales des handicaps visuel et auditif | 1.3 | Lumière, contrastes et couleurs | 1.4 | Handicap, réadaptation et aspects psychologique s |
|-------|---|-------|--|-----|--|-------|---|
| 1.1.1 | Introduction générale au domaine des déficiences visuelles (2 jours) | 1.2.1 | Les bases médicales des handicaps visuels (2 jours) | 1.3 | Lumière, contrastes et couleurs (3 jours) | 1.4.1 | Les aspects psychologiques liés au handicap sensoriel (2 jours) |
| 1.1.2 | Assurances sociales et handicap visuel (1 jour) | 1.2.2 | Les bases médicales des handicaps auditifs (1 jour) | | | 1.4.2 | Handicap et réadaptation (1 jours) |
| 1.1.3 | Enseignements et formations adaptés aux personnes aveugles et malvoyantes (2 jours) | 1.2.3 | Fonctions visuelles et auditives - développeme nt de la vue et de l'ouïe (3 jours) | | | 1.4.3 | Sensibilisation à la basse vision (2 jours) |
| | | | | | | 1.4.4 | Sensibilisation aux activités de la vie journalières (AVJ) (2 jours) |
| | | | | | | 1.4.5 | Sensibilisation à l'orientation et la mobilité (O+M) (2 jours) |
| | | | | | | 1.4.6 | Multimedia et moyens de communication (2 jours) |

Module de base complémentaire

| 1.5.1 | Administration | 1.5.2 | Communication et conduite d'entretien |
|-------|----------------|-------|---------------------------------------|
| | (1 jour) | | (2 jours) |

| Spécialisation Basse vision BV | Spécialisation Orientation et mobilité OM | Spécialisation Activités de la vie journalière AVJ |
|--|---|--|
| Évaluations en Basse vision (20 jours)* | Stratégies Orientation et mobilité et techniques Orientation et mobilité (59 jours)* | Activités de la vie journalière (46 jours) |
| Entraînements en Basse vision (14 jours)* | Conseils en matière d'accessibilité des construction et des transports (3 jours)* | Moyens auxiliaires et appareils de communication électroniques (4 jours) |
| Conseils en matière d'éclairage (3 jours)* | | |
| Stages pratiques en basse vision (80 heures)* | Stages pratiques en orientation et mobilité (80 heures)* | Stages pratiques en activités de la vie journalière (80 heures)* |
| Stage d'observation en basse vision (20 heures)* | Stage d'observation en orientation et mobilité (20 heures)* | Stage d'observation activités de la vie journalière (20 heures)* |

^{*} sous réserve de modifications

10. Organisation, inscriptions et renseignements

Union centrale suisse
pour le bien des aveugles UCBA
Formation et recherche
ch. des Trois-Rois 5bis
CH-1005 Lausanne
Tél. +41 (0)21 345 00 50
Fax +41 (0)21 345 00 68
formation@ucba.ch
www.ucba.ch

Notre institution est certifiée par **EDUQUA**